



MAIRIE DU GOSIER

AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DU GOSIER
Mme Liliane MONTOUT - Maire
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier
Tél : 05 90 84 86 86
mèl : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.villedugosier.fr>
SIRET 21971113200015

Objet : prestations d'AMO pour la mise aux normes et l'extension du cimetière communal de la ville du Gosier
Référence acheteur : 24S-DP-009
Nature du marché : Services
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 79933000 - Services d'assistance à la conception
Complémentaires : 45215400 - Cimetière
71241000 - Études de faisabilité, service de conseil, analyse
71242000 - Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Technicité
15% Délais
35% Prix

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Guadeloupe
6 Rue Victor Hugues
97109 Basse-Terre
Tél : 0590814538 - Fax : 0590819670
greffe.ta-basse-terre@juradm.fr
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 14/03/25
Marché n° : 24SDP009
AD FUNERAIRE, 5637 CHE APEZEN-BORDA, 64200 ARCANGUES
Montant HT : 38 875,90 Euros
Envoi le 14/03/25 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info/>

NS 702/01



MAIRIE DU GOSIER

**AVIS RECTIFICATIF
DU 13/03/25**

MAIRIE DU GOSIER
Mme Liliane MONTOUT - Maire
67, Boulevard du Général de Gaulle
97190 Le Gosier
Tél : 05 90 84 86 86
mèl : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.villedugosier.fr>
Référence : 25S-COM-001

Objet : accord-cadre portant sur la conception et la diffusion des supports de communication pour les besoins de la Ville du Gosier
Remise des offres :
au lieu de : 14/03/25 à 07h00 au plus tard. soit le 14/03/25 à 12h00 heure de Paris au plus tard.
lire : 14/03/25 à 12h00 au plus tard. soit le 14/03/25 à 17h00 heure de Paris au plus tard.

Date d'ouverture des offres Date d'ouverture des offres :
au lieu de : 14/03/25 à 12h00 au plus tard. soit le 14/03/25 à 17h00 heure de Paris au plus tard.
lire : 14/03/25 à 12h15 au plus tard. soit le 14/03/25 à 17h15 heure de Paris au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info/>

NS 702/02



SEMAG

**AVIS RECTIFICATIF
DU 13/03/25**

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE
Le Directeur général
Espace SEMAG
3 Lotissement
La Rocade GRAND-CAMP
BP 289
97139 ABYMES - 182
Tél : 05 90 93 23 90
mèl : contacts@semag.fr
web : <http://www.semag.fr>
Référence : 3558 MOE BAT

Objet : MISSION MOE CONCEPTION - CAPITAINERIE PORT DE SAINTE ROSE
Remise des offres :
au lieu de : 14/03/25 à 12h00 au plus tard. soit le 14/03/25 à 17h00 heure de Paris au plus tard.
lire : 19/03/25 à 12h00 au plus tard. soit le 19/03/25 à 17h00 heure de Paris au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.semag.fr/nos-appels-dofres/>

NS 702/03



SEMAG

**AVIS RECTIFICATIF
DU 13/03/25**

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE
Le Directeur général
Espace SEMAG
3 Lotissement
La Rocade GRAND-CAMP
BP 289
97139 ABYMES - 182
Tél : 05 90 93 23 90
mèl : contacts@semag.fr
web : <http://www.semag.fr>
Référence : 3558 MOE VRD
Objet : MISSION MOE ETUDES VRD - PORT DE SAINTE ROSE
Remise des offres :
au lieu de : 14/03/25 à 12h00 au plus tard. soit le 14/03/25 à 17h00 heure de Paris au plus tard.
lire : 19/03/25 à 12h00 au plus tard. soit le 19/03/25 à 17h00 heure de Paris au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.semag.fr/nos-appels-dofres/>

NS 702/04



COMMUNE DE SAINTE-ROSE

AVIS D'APPEL

À LA CONCURRENCE

1 Nom et adresse de la Collectivité qui passe le marché

Commune de Sainte-Rose
Représentée par M le Maire
Hôtel de Ville

97115 SAINTE-ROSE
Tél:0590 28 08 08

2 Objet du marché :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un cimetière paysager sur le territoire de la ville de Sainte-Rose.

3 Lieu d'exécution et de livraison : territoire communal

4 L'avis concerne : un marché public

5 Prestation divisée en lots : sans objet.

6 Durée du marché : cf. documents consultation entreprises

7 Critères de jugement des offres : Cf. DCE

8 Procédure

Marché à Procédure Adaptée en application des articles L 2123-1 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et R 2123-1 Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 introduisant le Code de la Commande Publique.

9 Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17 Avril 2025 avant 12h précises (heure locale)

DCE disponible sur la plateforme : www.marches-securises.fr

10 Délai minimum de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

11-Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Basse-Terre
Adresse : Basse-Terre

Code postal : 97100

12-Adresses auprès desquelles des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Cf. CCAP valant RC

13-Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et envoyés

M Adrien BARON, Maire de la Commune de Sainte-Rose

Adresse internet du profil acheteur : www.marchesecurises.fr

14-Publications

Date d'envoi de l'avis à la publication, le 19 mars 2025

Sainte-Rose le 19 mars 2025

M. le Maire,
Adrien BARON
NS 702/05

ANDRE AUREORE MAKEUP ARTISTE
SASU AU CAPITAL DE 500,00 €
222 RES. COPACABANA
POINTE DE LA VERDURE
97190 LE GOSIER
884 584 350 RCS DE POINTE A PITRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 24/10/2023, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022, et sa liquidation amiable. A été nommé liquidateur, Mme ANDRE Aurore, 222 rés. Copacabana POINTE DE LA VERDURE 97190 LE GOSIER et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de POINTE A PITRE

Pour avis
NS 702/06

AD&CO FWI
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
RESIDENCE MOKO APT 1303- CAILLOU
97129 LAMENTIN
SIEGE DE LA LIQUIDATION : 28 LOTISSEMENT BIGLETTE PLAISANCE
97122 BAIE-MAHAULT
917 861 395 RCS POINTE-A-PITRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 18 février 2025, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame VINCENT Perrine, demeurant 28 lotissement Biglette Plaisance 97122 BAIE-MAHAULT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal mixte de commerce de POINTE-A-PITRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
NS 702/07

SARL BLOOM
EN LIQUIDATION AU CAPITAL
DE 1000 €
SIÈGE SOCIAL :
2063 F CHEMIN DE TABANON
97170 PETIT BOURG
RCS POINTE-A-PITRE 898 588 314

AVIS DE CLÔTURE

DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 05/03/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé les liquidateurs Madame THIONVILLE LAETITIA, demeurant ILET BOISSARD, BP 221, 97110 Pointe à Pitre et Madame WACHTER AMELIE, demeurant 2063F CHEMIN DE TABANON, 97170 Petit Bourg de leurs mandats, leur a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 06/03/2025. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce POINTE-A-PITRE.

AMELIE WACHTER

Pour avis
NS 702/08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOANE ACADEMY

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : rue de l'université CHAUFFOURS villa FABERT chez Mme FABERT Suzanne 97139 LES ABYMES

Objet : toutes prises de participation dans toutes sociétés ; la gestion d'affaires ; pour le compte de ses filiales : la négociation de tous types de contrats conclus à titre individuel pour les filiales concernées ou applicables à l'ensemble du groupe, la gestion administrative, financière et juridique ; l'ingénierie financière Durée : 99 ans
Capital social : 500,00 €

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter du jour où la société a perdu son caractère unipersonnel

Agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Président : Monsieur Jean-Marie KOALY-FABERT, demeurant rue de l'université CHAUFFOURS villa FABERT chez Mme FABERT Suzanne 97139 LES ABYMES. Immatriculation : au RCS de P/A/P

Pour avis
NS 702/09

AVIS DE CESSION DE FONDS